



CAHIER DES CHARGES

Filière locale viande

de bovins nantais



LA VACHE NANTAISE

LE BŒUF NANTAIS

LE VEAU NANTAIS

SOMMAIRE

1. Cahier des charges de la filière locale vache nantaise	3
2. Points d'explication du cahier des charges	5
3. Fondamentaux de la filière locale vache nantaise	9
3.1 Contexte et raison d'être	9
3.2 Outils de mesure des pratiques favorables à la biodiversité dans les élevages de vaches nantaises	
3.2.1. Evaluation du bilan carbone : CAP'2ER	9
3.2.2 Evaluation de la biodiversité : Biotex	10

1. Cahier des charges de la filière

Ce chapitre constitue la partie réglementaire de ce document. Certains points du tableau d'engagements (marqué d'un astérisque) font l'objet d'une explication dans les pages qui suivent.

L'éleveur qui s'engage dans la filière locale vache nantaise doit signer cette partie réglementaire.

Thématique	Engagement	Outils de contrôle	Action corrective
Calendrier d'engagement des approvisionnements	Engagement annuel d'approvisionnement : En année N-1 à l'automne pour année N en veau ^{*1} En carcasse entière (idéalement) ou demi-carcasse ^{*2}	Mails, appels puis contrat d'engagement annuel avec calendrier d'engagements	Rappel au règlement
	Respecter les créneaux de calendrier (pas d'annulation sauf cas de force majeure ^{*3}) En cas d'annulation, prévenir le responsable filière : <ul style="list-style-type: none"> • 2 mois avant livraison pour les gros bovins • 6 semaines avant livraison pour les veaux 	Bon fonctionnement du calendrier (pas de rupture d'approvisionnement)	Pénalité financière forfaitaire ^{*4}
Evaluation de l'impact de l'élevage sur le réchauffement climatique et sur la biodiversité	Réaliser un diagnostic via les outils CAP'2ER et Biotex <ul style="list-style-type: none"> • CAP'2ER Niveau 2 : un outil multicritère pour évaluer la durabilité des exploitations d'élevage de ruminants avec des plans d'actions. (Cf 2.3.1) • BIOTEX : outil conçu par l'Institut de l'élevage, l'Inrae et le Muséum national d'histoire naturelle afin d'aider les éleveurs à mieux comprendre le potentiel de biodiversité de leurs parcelles et du territoire alentour. (Cf 2.3.2) <i>Les éleveurs de nantaises s'engagent à entretenir les structures paysagères, à favoriser les prairies longues durées et naturelles ainsi que le maillage bocager.</i>	Fourniture au Copil des résultats du diagnostic et des pratiques mises en place sur la ferme ^{*5}	Rappel au règlement
Visite de fermes / Formations	Participer à une formation ^{*6} dispensée dans le cadre de la filière au moins une fois par an. 3 formations/an sont organisées	Réalisation de la formation : Listes d'émargements	
Valorisation de la filière	Participer aux actions de communication ^{*7} sur la filière au moins une fois tous les ans	Liste des participants aux événements	

Qualité de l'animal / de la viande	S'assurer que la bête est AB pour les animaux à destination des débouchés AB. Les animaux en conversion ou non AB devront être strictement identifiés *9	Fournir un certificat avec la facture	Pénalités financières si condition non respectée *8
	Engraissement : Un état d'engraissement de 2 minimum pour les veaux et de 3 pour les gros bovins est exigé	Ticket de pesée	Pénalités financières si condition non respectée *9
Conformation	Veau 0 minimum		
	Vache 0= minimum		
	Bœuf 0+ minimum		
Âge des animaux	Veau : De 5 mois (mini) à 8 mois		
	Vache : Tout animal ayant déjà vêlé une fois.		
	Bœuf : 3 ans minimum		
Qualité de l'animal / de la viande	Vache tarie depuis 6 mois minimum	Réception des éléments par le secrétariat	Rappel au règlement
	Fournir au secrétariat filière : <ul style="list-style-type: none"> Le ticket de pesée ou codes interbev Photos et vidéos des animaux avant leur départ pour l'abattoir Des éléments sur la façon dont la bête a été nourrie et élevée (par un simple appel) *10 		
Alimentation	<p>- Alimentation 100 % locale = originaire du bassin de production, sauf cas de force majeur *11. Des paysans voisins ou des coopératives sont des solutions pour les éleveurs qui ne produisent pas leurs propres céréales.</p> <p>- Pâturage au maximum selon conditions pédoclimatiques (cf CDC AB)</p> <p>- <u>La vache est un herbivore ruminant</u> et la nantaise est une « viande d'herbe ». Son alimentation <u>tout au long de sa vie</u> est donc à base d'herbe et de fourrages grossiers. Les fourrages proviennent exclusivement du bassin d'élevage.</p> <p>- L'ensilage est interdit, à l'exception de l'ensilage d'herbe mi-fané (40 à 70% de MS) autrement appelé enrubannage *12</p>	Tout élément pouvant prouver la provenance des produits (factures)	Rappel au règlement voire pénalités
Finition des animaux *13	<p>- Minimum de finition : 100 jours</p> <p>- Taux de matière sèche des fourrages récoltés : minimum 40% pour l'herbe</p> <p>- Les aliments concentrés et compléments sont limités à 4 kg de matière brute/jour (=3,5kg matière sèche) notamment pour la période de finition et proviennent exclusivement du bassin d'élevage *13</p>		
Bassin d'élevage / Aire géographique	Loire Atlantique et l'ensemble de ses départements limitrophes.	Adresse des élevages	Refus si pas dans l'aire

Bien-être animal	Veaux	<ul style="list-style-type: none"> - Lait exclusivement maternel - Litière végétale obligatoire en bâtiment et aire de repos saine et sèche en extérieur - Aire d'exercice (idem CDC AB : Mini 1,9m²/veau à l'exclusion du pâturage) 	Tout élément pouvant prouver le respect des règles AB (cf certificat) ou à défaut, les factures des frais vétérinaires engagés	Rappel au règlement voire pénalités ou exclusion de la filière
	Gros bovins	<ul style="list-style-type: none"> - Litière végétale obligatoire : idem que pour les veaux. - Pâturage : Toute l'année selon conditions météo – cf alimentation - Ebougeonnage : Interdit - Ecornage : cf charte des éleveurs <i>L'éleveur s'engage à ne pas effectuer d'ecornage systématique</i> et règles du CDC AB - Castration : Idem CDC AB => Prise en charge de la douleur. Sous anesthésie / analgésie suffisante à l'âge approprié. 		
	Abattage	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des temps de trajet : abattage dans l'aire géographique - Transport vers l'abattoir réduit : maximum 4h de transport camion total. - Interdiction des calmants et aiguillons électriques - Interdiction de l'abattage sans étourdissement préalable. - Soutien des alternatives et notamment des initiatives d'abattage à la ferme et de proximité 	Tout élément pouvant prouver le départ de la bête, son transit + ticket de pesée	Rappel au règlement voire pénalités

Le groupe de pilotage, en cas de non-respect des engagements, examine les points de non-conformité en réunion, puis informe l'éleveur par téléphone puis par courrier.

Après discussion, l'éleveur pourra ne pas être prioritaire pour fournir la filière, et le CA de l'association La vache nantaise sera prévenu car la non-conformité engage gravement l'image de la filière, de l'association et de ses partenaires.

2. Points d'explication du cahier des charges :

*1 Engagements annuels voire pluriannuels de planification / contractualisation entre éleveur et filière : Dans un souci de durabilité de la filière et afin qu'elle puisse assurer son fonctionnement, il est essentiel que les engagements soient pérennes dans le temps.

*2 Respecter le principe de la carcasse entière : fournir des animaux en carcasse aide à la consolidation de la filière (facilitation de l'exercice de l'équilibre matière). De plus, l'objectif de la filière est de fournir des solutions de commercialisation pour l'éleveur afin qu'il ait davantage de temps pour la production. La vente d'une carcasse entière offre donc cette facilité.

Si l'éleveur préfère vendre en demi-carcasse et se garder une demie en vente-directe, cela sera également envisageable si cela arrange la filière (ex : approvisionnements pour les boucheries). Toutefois, seront priorisées les carcasses entières. Modalités à adapter en fonction de chaque cas.

*³ Un cas de force majeure est une situation absolument exceptionnelle qui empêche l'éleveur devant exécuter une obligation contractuelle de s'exécuter. Seront considérés comme tels les cas suivants : accident/maladie/mort de l'animal, catastrophe naturelle, événement climatique exceptionnel, accident/décès de l'éleveur.

*⁴ Respecter les calendriers : le non-respect des engagements sur le calendrier est problématique pour le bon fonctionnement de la filière. De plus, l'animal a déjà été vendu, ce qui a engendré des coûts de commercialisation. Trouver un animal au dernier moment pour éviter les ruptures d'approvisionnement est compliqué, dans un contexte où une grande majorité des éleveurs commercialise en vente directe. Le non-respect du calendrier pourra donc amener à des pénalités financières telles que présentées ci-dessous.

Non-respect des délais d'annulation (2 mois avant la livraison pour les gros bovins, 6 semaines avant la livraison pour les veaux) : pénalité forfaitaire de 100€ pour un veau et 200€ pour un gros bovin.

*⁵ Réaliser un diagnostic carbone/biodiversité via les 2 outils proposés (CAP'2ER + Biotex) : Nos clients sont demandeurs d'évaluations permettant de prouver les bienfaits des élevages de vaches nantaises en termes de bilan carbone et d'impacts bénéfiques pour la biodiversité. En ce sens, il est important que chaque éleveur intégrant la filière prenne un temps pour réaliser sur sa ferme les diagnostics. Ceci afin d'évaluer et mettre en place à l'avenir des pratiques vertueuses. Les formations annuelles seront orientées vers ces thématiques.

Les élevages ayant déjà réalisé des bilans carbone par le biais d'autres outils (Dialecte) ou appartenant à des démarches favorisant la biodiversité (Paysans de Nature, DPN...) pourront les faire valoir afin d'intégrer la filière.

*⁶ Visites de ferme / formations : Les propositions des éleveurs sont les bienvenues. Ces formations concernent les sujets pouvant avoir un impact direct ou indirect sur l'amélioration des techniques d'élevage, sur le bilan carbone des fermes et sur la biodiversité (biodiversité sauvage, bien-être animal, traitements vétérinaires, conformation et engraissement...) tout en créant du lien entre les éleveurs.

*⁷ Valorisation de la filière : les actions de communication dont il est fait mention dans le tableau sont les suivantes : animations en points de vente, animations pédagogiques dans les écoles ou sur les fermes, participation à des fêtes, des salons, des colloques, des séminaires, des visites de ferme grand public... où la filière est présentée.

*⁸ Qualité de l'animal / de la viande / Conformation/ Engraissement : En cas de non-respect des exigences du cahier des charges en termes d'engraissement (c'est à-dire un état d'engraissement de 2 minimum pour les veaux et 3 pour les gros bovins) ou de conformation (O pour les veaux, O= pour les vaches et O+ pour les bœufs), les éleveurs concernés pourront faire l'objet d'une retenue.

De plus, si l'animal envoyé dans la filière ne correspond pas aux critères annoncés lors de son engagement, l'éleveur risquera une retenue aux conditions du *⁴ (Cas des certifications/labellisations non-disponibles au moment de la vente par exemple). Ces pénalités ou retenues forfaitaires serviront au fonctionnement global de la filière. Elles seront gérées collectivement par le groupe de pilotage, chaque cas y sera examiné.

*⁹ Fournir des éléments sur l'état de l'animal (ticket de pesée ou codes interbev, photo, alimentation) : ceci nous permettra d'avoir un référentiel général sur l'état d'engraissement des bovins nantais en fonction de leur alimentation, dans le cadre de la réflexion sur la qualité de la viande.

*10 Tel qu'évoqué au point *3, un cas de force majeure est une situation absolument exceptionnelle qui empêche l'éleveur de s'exécuter. Seront considérés comme tels les cas suivants : catastrophe naturelle, événement climatique exceptionnel, accident/maladie/décès de l'éleveur l'empêchant de produire son propre fourrage, installation de l'éleveur sans stocks préalables, incendies...

*11 Finition = destination de l'animal. Date à partir de laquelle l'animal est réformé avec un programme d'alimentation approprié. A partir de ce moment-là, il ne réintégrera pas le troupeau. Son organisme, en phase de finition, lui permettra (d'un point de vue métabolique) d'avoir une qualité bouchère (dépôt de gras).

*12 Enrubannage VS ensilage : Pas de différence en soi. Tout dépend du taux de matière sèche. Proposition d'établir 40% de matière sèche minimum, pour distinguer l'enrubannage de l'ensilage en tas. Malgré l'utilisation du plastique, l'enrubannage reste une très bonne alternative pour s'adapter aux conditions climatiques et cela permet de bien préserver la valeur alimentaire de l'herbe tant sur le plan protéique qu'énergétique.

*13 Aliments concentrés ou compléments sont les céréales (orge, avoine, maïs, triticale, blé), les légumineuses (pois, féverole, lupin) et/ou oléagineux (lin, arachide, tournesol...) produits sur la ferme ou dans l'aire géographique. Le lien au sol, au terroir est réaffirmé. Tout aliment OGM est donc interdit.

Capacité d'ingestion d'une VN adulte = environ 13kg de matière sèche. Si 3,5kg de matière sèche max de concentré, le reste sera logiquement à l'herbe. Cette limite des 3,5kg permet de réduire la part du maïs qui a une très mauvaise image (VS agriculture paysanne).

Je soussigné.e _____, éleveur.se engagé.e dans la filière locale
vache nantaise, reconnais avoir pris connaissance du cahier des charges et m'engage à le respecter.

Fait à _____ le _____

Signature _____

3. Fondamentaux de la filière locale vache nantaise

3.1 Contexte et raison d'être

Le cahier des charges est le document cadre de l'organisation collective d'approvisionnement des grossistes, boucheries et de la RHD, organisation collective nommée " filière " en veau, vache et bœuf nantais.

La filière est un projet porté par l'association la Vache Nantaise rassemblant des éleveuses et éleveurs de vaches nantaises de Loire Atlantique et des départements limitrophes. Une filière, oui mais pour quoi faire ?

- ✓ Pour sauvegarder la race bovine nantaise, augmenter les effectifs en favorisant l'installation d'élevages et en consolidant ceux existant, grâce à une valorisation économique aussi rémunératrice que la vente en caisse.
- ✓ Pour mettre en avant les pratiques vertueuses de ses éleveurs : Tous adhérent à une agriculture paysanne, durable et ont des pratiques agroécologiques. Les éleveurs qui adhèrent à la filière s'engagent à maintenir et à respecter la biodiversité et sont soucieux du bien-être de leurs animaux.
- ✓ Pour partager ces valeurs avec des professionnels de la restauration et des métiers de bouche ainsi que l'ensemble des acteurs de la chaîne de transformation implantés dans le bassin d'élevage de la vache nantaise.

"Nous, éleveurs de vaches nantaises, sommes fiers de produire une viande d'herbe bas-carbone, consommée localement. Ses beaux yeux ne nous laissant pas indifférents, nous souhaitons pouvoir transmettre notre amour pour cette vache emblématique de notre territoire."

Le cahier des charges a vocation à évoluer au fur et à mesure de l'avancée de la démarche collective. Il constitue un complément aux cahiers des charges de l'Agriculture Biologique et des autres démarches de certification ou de garantie participative auxquelles participeraient déjà certains éleveurs.

3.2 Outils de mesure des pratiques favorables à la biodiversité sauvage dans les élevages d'herbivores : couplage de deux outils.

1. Outils d'évaluation du bilan carbone : CAP'2ER développé par les filières d'élevage de ruminants

CAP'2ER (Calcul automatisé des performances environnementales en élevage de ruminants) permet aux éleveurs de ruminants d'évaluer les performances environnementales et la durabilité de leurs exploitations et d'engager des démarches de progrès avec les éleveurs.

Les objectifs de CAP'2ER®

CAP'2ER® a pour objectif d'évaluer les impacts environnementaux à l'échelle d'une exploitation d'élevage de ruminants et par atelier (bovin lait, bovin viande, ovin viande). Il vise à :

- Sensibiliser les éleveurs et les conseillers à la prise en compte des enjeux environnementaux (positifs et négatifs) mais également économiques et sociaux,
- Evaluer l'empreinte environnementale des produits des élevages de ruminants (lait, viande),

- Situer les exploitations par rapport à des références ou à un groupe d'exploitations, et créer un observatoire national,
- Faire le lien entre les performances environnementales, techniques et économiques,
- Identifier les marges de progrès et mettre en place des actions pour améliorer l'empreinte environnementale des exploitations tout en assurant leur pérennité.

CAP'2ER®, un outil à deux niveaux

- CAP'2ER® Niveau 1 pour SENSIBILISER: Un outil pédagogique à destination du grand public, des étudiants, des éleveurs et des conseillers dont l'objectif est de sensibiliser et de réaliser une première évaluation rapide des performances environnementales,
- CAP'2ER® Niveau 2 pour AGIR: Un outil d'aide à la décision destiné aux conseillers/techniciens dont l'objectif est de réaliser une évaluation fine de l'empreinte environnementale, d'identifier des marges de progrès et de construire des plans d'action.

Au-delà de l'enjeu représenté par le changement climatique, CAP'2ER® intègre les autres indicateurs environnementaux afin de mieux cerner les autres impacts potentiels sur l'environnement et la durabilité des exploitations.

L'évaluation environnementale est complétée par des indicateurs traduisant les contributions positives de l'activité d'élevage sur la biodiversité et le stockage de carbone, mais également par un indicateur de performance nourricière (PerfAlim) traduisant la fonction première de l'activité agricole.

De manière à apprécier la durabilité des exploitations, des indicateurs économiques et de conditions de travail viennent compléter le jeu des indicateurs. Cette dimension vise à intégrer l'évaluation de la triple performance économique, sociale et environnementale de manière à construire des plans d'action en cohérence avec la durabilité des exploitations d'élevage de ruminants à moyen et long terme.

CAP'2ER®, des indicateurs de pratiques pour construire des plans d'actions

Aussi indispensables soient-ils pour qualifier les performances d'un élevage, les indicateurs environnementaux et de durabilité doivent être reliés à des indicateurs de pratiques utilisés quotidiennement par les éleveurs et les techniciens.

En évaluant en parallèle les deux types d'indicateurs, CAP'2ER® permet ainsi de mettre en avant les pratiques qui doivent évoluer de manière à améliorer les performances techniques d'un élevage et les performances environnementales. Ces indicateurs, qui concernent la gestion du troupeau, l'alimentation, la fertilisation et valorisation des déjections,..., sont communément mobilisés dans le cadre des missions de conseil assurées auprès des éleveurs.

Source : <https://idele.fr/detail-article/cap2err>

2. Outil BIOTEX, développé par l'Idéle (Insitut de l'Élevage)

Source pour premier descriptif : <https://agriculture.gouv.fr/biotex-un-outil-pour-comprendre-la-biodiversite-des-prairies>

Source pour dossier complet de l'outil : file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/BiotexUneDemarcheDEvaluationMulticritere_fichier_biotex-1.pdf

Biotex, un outil pour comprendre la biodiversité des prairies

Ajuster ses travaux agricoles en fonction des périodes de reproduction des fleurs et des insectes ? C'est ce que permet Biotex, un outil conçu par l'Institut de l'élevage, Inrae et le Muséum national d'histoire naturelle afin d'aider les éleveurs à mieux comprendre le potentiel de biodiversité de leurs parcelles et du territoire autour.

La biodiversité des prairies est dépendante à la fois des pratiques agricoles mais aussi de l'organisation du paysage. Le bocage, mosaïque de champs cernée de haies, élaboré au fil des siècles par le génie paysan, joue par exemple un rôle dans le déplacement des plantes et des insectes : les haies connectées entre elles, favorisent la rencontre et la diversité génétique de ses habitants. Pour permettre à l'éleveur de comprendre tous ces mécanismes naturels et de les valoriser dans ses prairies et sur le territoire, un outil de diagnostic a spécialement été conçu par l'Institut de l'élevage, Inrae, et le Muséum national d'histoire naturelle : Biotex.

L'outil aide l'éleveur à prévoir, de manière simple et rigoureuse, l'évolution de la biodiversité de ses prairies, en recensant différentes données dans un logiciel. En fonction des résultats, l'éleveur peut ajuster ses travaux agricoles par rapport aux périodes de reproduction des fleurs et des insectes : une fauche précoce des foin peut empêcher certaines plantes d'atteindre le stade de floraison et donc de se reproduire. L'éleveur peut aussi améliorer les habitats refuges, par exemple l'organisation spatiale des haies. Plus il y a de haies qui abritent les vaches, plus il y a de chauves-souris qui mangent les mouches gênantes pour elles.

Évaluer la biodiversité à l'échelle du territoire

De l'échelle du territoire à celle de la parcelle, il s'agit d'apprécier la biodiversité dans sa globalité. En présence d'un technicien, l'éleveur répond à un questionnaire sur son exploitation en prenant en compte à la fois ses parcelles mais aussi le territoire agricole dans lequel il se trouve (exploitations voisines). Déjà 350 élevages, regroupés en collectif, utilisent Biotex dans le cadre de programmes européens ou de formations professionnelles pour quantifier le potentiel de biodiversité de leurs territoires agricoles.

Le saviez-vous ?

- La prairie est le premier écosystème fournisseur de services écologiques ;
- Sur les 20 espèces de bourdons présentes en France, 13 sont recensées dans les prairies ;
- On ne compte pas moins de 1,1 tonne de vers de terre par hectare de prairie (soit entre 150 et 300 individus par m²) ;
- Sur les 29 espèces de chauve-souris présentes en France, on en rencontre 13 dans les prairies ;
- Une chauve-souris peut consommer entre 5 et 8 kg d'insectes par an ;
- En moyenne, on dénombre entre 40 et 70 espèces d'oiseaux différentes dans les prairies.

LA VACHE NANTAISE

Aujourd'hui, les éleveurs de vaches nantaises ont l'honneur de fournir les restaurations collectives du territoire. Produit AB, local et de qualité !

La filière vache nantaise

C'est un projet porté par l'association La vache nantaise rassemblant des éleveuses et éleveurs de vaches nantaises de Loire Atlantique et des départements limitrophes.

Une filière, oui mais pour quoi faire ?

Pour sauvegarder la race bovine nantaise, augmenter les effectifs en favorisant l'installation d'élevages et en consolidant ceux existant grâce à une valorisation économique aussi rémunératrice que la vente en caisse.

Pour mettre en avant les pratiques vertueuses de ses éleveurs, tous adhèrent à une agriculture paysanne, durable et ont des pratiques agroécologiques.

Les éleveurs qui adhèrent à la filière s'engagent à maintenir et à respecter la biodiversité et sont soucieux du bien-être de leurs animaux.

Pour partager ces valeurs avec des professionnels de la restauration et des métiers de bouche ainsi que l'ensemble des acteurs de la chaîne de transformation implantés dans le bassin d'élevage de la vache nantaise.



"Nous, éleveurs de vaches nantaises, sommes fiers de produire une viande d'herbe bas-carbone, consommée localement. Ses beaux yeux ne nous laissant pas indifférents, nous souhaitons pouvoir transmettre notre amour pour cette vache emblématique de notre territoire"





VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LA FILIÈRE ?

contact@vachenantaise.com

06.77.77.92.48

**Retrouvez également La vache nantaise sur ses
réseaux**

ainsi que sur le site internet www.vachenantaise.com



@Association La vache nantaise